

CAPL n°3 catégorie C

Recours sur les CREP 2015 ACP2 / ACP1

Dijon 22 septembre 2016

CAP plénière

SOLIDAIRES DOUANES a été désigné secrétaire-adjoint de séance.

Etaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET, (DI), M. MILLET (DR Centre), M. MONIN représentant Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), M. COMBE (DR Franche-Comté) et M. CLAVEAU (expert).

- **Parité syndicale** :

- SOLIDAIRES Douanes : **Mme FAUCHET** (titulaire), **Mme MARCEAUX** (expert)
- SNAD CGT : M. BOUDOT (titulaire), M. DIMECH (suppléant), Mme GROUSSOT (expert)
- UNSA : M. SIMONET (titulaire), M. GENAUX (suppléant), M. AUGRIS (expert)
- élus sans étiquette : M. MILLEREAU (titulaire) M. JAVERLHAC (suppléant).

Approbation de PV antérieurs

- approbation d'un PV antérieur du 16/02/2016 (PV approuvé à l'unanimité).
- approbation des PV des consultations internet du 07/02 et 06/06/2016 concernant une mise en disponibilité et une prolongation de mise en disponibilité (PV approuvé à l'unanimité).
- approbation du PV du 20/05/2016 concernant une prolongation de stage (PV approuvé à l'unanimité).

Information sur les statistiques sur évaluation des agents de catégorie C

La réserve de mois à la disposition de la CAPL est de **4 mois pour 6 dossiers** : 1 AC1/AC2, 2 ACP2 et 3 ACP1. Il a été décidé de voter en fin de CAPL, après examen de tous les dossiers.

A noter : le nombre d'agents à évaluer dans la DI est égal au nombre d'agents en échelon utile : **157** (2015 : 166), **aucun** agent non noté (2015 : 4 agents). Le nombre d'agents bénéficiaires d'un entretien professionnel est de 110 (2015 : 116), **47** (2015 : 50) agents l'ont donc refusé.

- Nombre d'agents ayant une réduction de 3 mois : **1** (2015 : 4)
- Nombre d'agents ayant une réduction de 2 mois : **19** (2015 : 20)
- Nombre d'agents ayant une réduction de 1 mois : **96** (2015 : 92)
- Nombre d'agents ayant la cadence moyenne : **41** (2015 : 49)
- Nombre d'agents ayant la mention d' :alerte : **0** (2015 : 1)

CAP restreinte ACP2

Etaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET, (DI), M. MILLET (DR Centre), M. MONIN représentant Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), M. COMBE (DR Franche-Comté) et M. CLAVEAU (expert).

- **Parité syndicale** :

- SOLIDAIRES Douanes : **Mme FAUCHET** (titulaire) ; **Mme MARCEAUX** (expert).
- SNAD CGT : M. BOUDOT (titulaire), M. DIMECH (suppléant), Mme GROUSSOT (expert)
- UNSA : M. SIMONET (titulaire), M. GENAUX (suppléant), M. AUGRIS (expert)

I - Approbation du PV du 16/02/2016

Approbation du PV de la séance du 16/02/2016 portant sur le tableau d'avancement des ACP1 (PV approuvé à l'unanimité).

II – Examen des demandes de recours en évaluation 2016 des ACP2

Solidaires Douanes a fait une déclaration préalable : «*SOLIDAIRES Douanes dénonce l'hypocrisie qui consiste à présenter l'entretien professionnel comme une avancée pour les agents. Le système d'avancement qui lui est lié et dont les inégalités seront encore accentuées dans le nouveau système lié au PPCR, répond uniquement à une logique budgétaire, source d'incohérences et d'inégalités pour les agents. Toutefois, nous sommes présents aujourd'hui pour défendre les droits individuels des collègues.* »

L'administration nous répond de voir avec nos fédérations pour l'application du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). Or, le gouvernement a imposé le PPCR dans la fonction publique malgré un défaut de représentativité des syndicats signataires. Solidaires n'a pas signé cet accord.

Remarques générales

L'administration propose de privilégier les agents ayant obtenu le cadencement moyen.

Concernant la fréquente non-attribution de mois en première notation (*règle tacite utilisée par l'administration pour justifier sa pratique*), il nous est précisé qu'il s'agit uniquement d'un « conseil » donné aux supérieurs hiérarchiques-évaluateurs des agents, nullement d'une « obligation ». Des agents très méritants, avec des appréciations phraséologiques élogieuses peuvent tout tout à fait obtenir un mois de réduction de délai en première notation dans l'échelon. Ainsi, si vous avez obtenu le cadencement moyen en première notation, ne pensez pas qu'il s'agit d'une fatalité ! Nous vous encourageons vivement à déposer un recours.

Nous avons remarqué que certains recours présentaient des erreurs « stratégiques » tant sur le fond (recours sur la phraséologie) que sur la forme (respect des dates et de la chronologie des différentes possibilités de recours), n'hésitez pas à contacter vos représentants en CAPL pour des conseils concernant vos recours (*voir aussi notre guide*).

2 dossiers sur le cadencement sont présentés.

1 agent a obtenu satisfaction : **Vote pour à l'unanimité**

L'administration a proposé le maintien du cadencement pour l'autre agent (qui avait obtenu 1 mois) :

Vote pour : parité administrative - **Vote contre : toutes les organisations syndicales**

CAP restreinte ACP1

Etaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET, (DI), M. MILLET (DR Centre), M. MONIN représentant Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), M. CLAVEAU (expert).

- **Parité syndicale** :

- SOLIDAIRES Douanes : **Mme FAUCHET** (titulaire) ; **Mme MARCEAUX** (expert).
- UNSA : M. SIMONET (titulaire), M. GENAUX (suppléant avec voix délibérative), M. AUGRIS (expert)

I - Approbation du PV du 16/02/2016

Approbation d'un PV antérieur (PV approuvé à l'unanimité).

II – Examen des demandes de recours en évaluation 2016 des ACP1

4 dossiers sont présentés :

- 1 dossier avec recours sur les appréciations phraséologiques,

Vote pour : parité administrative - **Vote contre : toutes les organisations syndicales**

- 3 dossiers portant sur le cadencement.

2 agents ont obtenu satisfaction : **Vote pour à l'unanimité**

L'administration a proposé le maintien du cadencement pour l'autre agent (qui avait obtenu 1 mois) :

Vote pour : parité administrative - **Vote contre : toutes les organisations syndicales**

Tous les dossiers ayant obtenu le cadencement moyen ont obtenu 1 mois de réduction de délai par la CAPL.

N'oubliez pas que vous avez la possibilité de demander par simple courriel l'extrait du PV de la CAPL vous concernant au service BOP-GRH de la DI.

Vos représentantes Solidaires : **Sylvie FAUCHET** (titulaire) et **Agnès MARCEAUX** (expert).

Pour davantage d'informations n'hésitez pas à les consulter.